



PROJET D'APPUI A L'ALIMENTATION SCOLAIRE, LA NUTRITION ET LA SCOLARISATION DES ENFANTS HORS ECOLE AU BÉNIN (PAASEB)

AVIS DE RECRUTEMENT N° 0014 / 2026 / DE / DPMR / DAF / DSERA / CSSA / 26 / PAASEB

Poste : Encadreurs des Centres d'Education Communautaire (CEC)

Nombre de postes : Cinquante – Six (56)

Zones d'intervention : Départements du Plateau, de l'Ouémé et de l'Atlantique.

Projet : Projet d'Appui à l'Alimentation Scolaire, à la Nutrition et à la Scolarisation des Enfants Hors Ecole au Bénin (PAASEB)

Financement : Banque Islamique de Développement (BID) / Fondation Education Above All (EAA)

Organisations exécutantes : Plan International Bénin et l'ONG GBEWA « Enfin le Bonheur »

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) d'un an renouvelable, basé sur la performance de l'animateur du CEC

I. Contexte du recrutement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante 4 du Projet d'Appui à l'Alimentation Scolaire, à la Nutrition et à la Scolarisation des Enfants Hors École (PAASEB), les Centres d'Éducation Communautaire (CEC) constituent des dispositifs alternatifs essentiels pour l'accueil, la mise à niveau pédagogique et la transition vers le système formel des enfants âgés de 9 à 14 ans. Pour opérationnaliser ce dispositif dans les départements du Plateau, de l'Ouémé et de l'Atlantique, Plan International Bénin et l'ONG GBEWA, en collaboration avec le Ministère des Enseignements Maternelle et Primaire (MEMP), procèdent au recrutement de cinquante-six (56) Encadreurs des Centres d'Education Communautaires (CEC) dans les départements du Plateau, de l'Ouémé et de l'Atlantique.

II. Profil et Attributions de l'Encadreur du Centre d'Education Communautaire (CEC)

1.1. Profil requis de l'Encadreur du CEC

- Être de bonne moralité, jouir de ses droits civiques et faire preuve d'un engagement manifeste pour le développement communautaire et la protection de l'enfance.
- Etre titulaire au minimum du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) (Option Enseignement Primaire ou Maternelle) ;
- Justifier d'un minimum trois (03) années d'expérience pratique dans l'enseignement primaire ou l'encadrement pédagogique

- Avoir une expérience pratique avérée d'au moins un an dans l'enseignement primaire ou l'encadrement pédagogique d'enfants en situation de vulnérabilité / déscolarisation serait un atout ;
- Maîtriser parfaitement le français (parlé et écrit) et parler couramment au moins une des langues locales de la commune d'implantation dans les départements du Plateau, de l'Ouémé, de l'Atlantique et posséder une bonne connaissance des réalités socioculturelles du milieu pour faciliter le dialogue avec les parents, les Associations de Parents d'Élèves (APE) et les Comités de Gestion des Écoles (COGES).
- Faire preuve de rigueur pédagogique, de patience, d'empathie et d'un sens élevé de la responsabilité communautaire ;
- Jouir de tous ses droits civiques et présenter un comportement irréprochable vis-à-vis des droits de l'enfant.
- Être libre de tout engagement professionnel incompatible avec la charge, apte à travailler sous pression dans des contextes de terrain exigeants, et être âgé de 25 à 50 ans à la date du recrutement.

1.2. Statut professionnel

- L'Encadreur du CEC exerce sous un statut d'agent communautaire. Il est lié par un contrat de prestation de service conclu avec la commune abritant le CEC, en lien avec les dispositifs de gouvernance locale du projet.
- Dans le cadre de la présente mission, le contrat sera à Durée Déterminée (CDD) d'un an renouvelable, basé sur la performance de l'animateur du CEC.

1.3. Collaboration et synergie opérationnelle

- L'animateur/trice est placé sous l'autorité technique et administrative du Directeur de l'école primaire publique d'accueil, avec lequel il est tenu d'entretenir une collaboration étroite, harmonieuse et régulière.
- Il/Elle doit maintenir des relations empreintes de professionnalisme et de convivialité avec ses pairs du système formel.
- Il/Elle assure l'encadrement pédagogique et l'animation quotidienne de la classe dans le CEC sous la conduite du Directeur d'école et conformément au programme d'éducation alternative ;
- Il/Elle veille à la protection, à la sécurité et au bien-être physique et psychosocial des enfants inscrits dans le centre ;
- Il/Elle collabore activement avec les structures communautaires de gouvernance scolaire (COGES ; APE ; AME et autres) pour assurer le suivi de la rétention, de l'assiduité et de la réussite des apprenants en vue de faciliter leur réintégration progressive dans le système scolaire formel ;
- Il/Elle participe activement à la mise en œuvre des activités d'alimentation et de nutrition scolaires au sein du centre ;
- Il/Elle transmet périodiquement au Directeur d'école, à l'équipe du projet et aux inspecteurs / Conseillers Pédagogiques, les rapports d'activités et les outils de suivi pédagogique.

III. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit obligatoirement être constitué des pièces justificatives suivantes :

- 1- Une (01) lettre de motivation adressée au Directeur Exécutif de l'ONG GBEWA « Enfin le Bonheur », précisant la commune et le département ciblés.
- 2- Un (01) Curriculum vitae (CV) détaillé, actualisé et signé, mettant spécifiquement en valeur les expériences antérieures en matière d'enseignement, d'éducation non formelle, d'animation communautaire, de pédagogie inclusive et/ou de didactique des apprentissages accélérés, et mentionnant explicitement les coordonnées de deux (02) personnes de référence.
- 3- Une copie légalisée du diplôme du CAP (ou de l'attestation équivalente) ;
- 4- Les copies des attestations ou certificats de travail prouvant l'expérience professionnelle.
- 5- Une copie de l'acte de naissance sécurisé ou de la pièce d'identité (attestant de l'âge requis) ;
- 6- **Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois (à fournir en cas d'admissibilité).**

IV. Modalités et date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature complets doivent être déposés sous pli fermé avec la mention claire :

« Candidature au poste d'Encadreur de CEC (CAP) – Projet PAASEB / [Indiquer la commune ciblée] »

Les dépôts sont reçus tous les jours ouvrables, du **lundi au vendredi**, de **08h00 à 12h30** et de **15h00 à 17h00**, auprès des structures et adresses ci-après :

- **Siège de l'ONG GBEWA** : Secrétariat sis au quartier Vakou-Azohoué, dans la commune d'Akpro-Misséré.
- **Antenne / Représentation Régionale du Plateau** : Sise à Kétou, quartier Ayélawadjè (maison Soho, en face du Centre de Santé de Kétou).
- **Antenne / Représentation Régionale de l'Atlantique** : Sise à Allada, quartier Allomè (sur la voie pavée en face de la BOA, à 300 m du goudron).
- **Directions Départementales** : Auprès des Secrétariats des Directions Départementales des Enseignements Maternelle et Primaire (DDEMP) **des départements du Plateau, de l'Ouémé et de l'Atlantique.**
- **Période de soumission** : Du **31 juillet au 07 août 2026 à 17h00** précises (terme de rigueur pour la clôture des registres de dépôt).

7- Procédure de sélection et Engagements

Le recrutement sera conduit par un Comité de Sélection selon les étapes suivantes :

- Présélection sur dossier (conformité de l'âge, vérification du CAP et des pièces) ;
- Test écrit (au chef-lieu du département choisi le 14 Août 2026).
- Matière à composer : Pédagogie appliquée et la mathématique
- Entretien pratique d'animation pédagogique (l'entretien se fera le 20 Août 2026 dans les DDEMP par le comité de sélection);

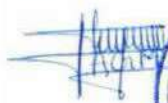
- Enquête de sauvegarde de l'enfant, de moralité et de confirmation finale.
- **Politique de sauvegarde et genre :**
 - L'ONG GBEWA et son partenaire Plan International appliquent une politique de tolérance zéro quant aux abus sexuels, à la maltraitance et à l'exploitation des enfants.
 - Les candidatures féminines remplissant les critères requis sont vivement encouragées.
- **Tableau de répartition des postes par communes d'intervention**

N°	Départements d'intervention	Communes d'intervention	Nombre d'animateur-trice de CEC à recruter
1	PLATEAU	KETOU	10
2		POBE	1
3		ADJA OUERE	1
4		SAKETE	2
5		IFANGNI	6
6	OUEME	AVRANKOU	7
7		ADJARRA	4
8		MISSERETE	5
9		SEME PODJI	5
10	ATLANTIQUE	TOFFO	4
11		ALLADA	4
12		OUIDAH	3
13		ABOMEY CALAVI	3
14		SO AVA	1
TOTAL			56

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **01 40 76 77 10/01 56 42 74 90**

Fait à Akpro-Missérété, le 31 juillet 2026

Le Directeur Exécutif,


AHOLOU G. Minhounmon

